

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE D'ALLONDAZ

Séance du 7 juin 2023

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2023

Membres en exercice : 11 Le 7 juin deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 10 Mesdames Sophie DUC, Frédérique DUC, Laëtitia ODILE et Alice TOURREILLE.  
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON.  
Robert BURDIN, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 1 Mme Anne-Laure CLOS-ARCEDUC

Membre représenté : 0

Secrétaire de séance : Laëtitia ODILE

Abstention : 0 Pour : 10 Contre : 0

**n°023\*2023 Objet : Convention pour le passage de la conduite d'eau à Pré Méché**

Pour permettre la régularisation d'implantation d'une canalisation des eaux pluviales, il est nécessaire d'établir une convention de servitude de passage avec les propriétaires des parcelles B158, B157, B156, B1640, B1777 à Pré Méché.

Ceci pour obtenir le droit d'installer la canalisation d'un diamètre de 250 mm en PVC.

La présente servitude est consentie à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** madame le maire à signer la convention ;

Le secrétaire de séance  
Laëtitia ODILE

Le maire  
Frédérique DUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20230607-200-2023-DE023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

Affichage : 30/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

